



service public d'eau potable

TARIFS 2020

de vente d'eau aux abonnés
du service Distribution
du Syndicat de l'Eau du Morbihan

Tarifs	
Bleu	Tarif général applicable pour un usage domestique & assimilé de l'eau hors usages de gros ou très gros consommateurs soumis à conventionnement volontaire spécifique
Jaune	A destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable
Vert	A destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, variable selon le type de tarifs bleu, jaune ou vert, et la taille du compteur,
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m³ d'eau consommé au cours d'un exercice annuel, également variable selon le type de tarifs bleu, jaune ou vert.

Les tarifs sont votés par le Comité Syndical en Euros avec 2 décimales. Conformément aux règles de l'arrondi définies par les règlements européens, la somme à payer sera arrondie à 2 décimales au moment de la facturation. Les tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2020, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable.

Tarifs 2020			Conditions particulières	Commentaires
Tarif BLEU				
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75		Soit 37,50 €HT/semestre
	Abonnement compteur Ø30/40	160		Soit 80 € HT/semestre
	Abonnement compteur Ø60/80	214		Soit 107 € HT/semestre
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59		
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67		
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,35		
Tarif JAUNE				
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par contractant et par site	1 646	Paiement trimestriel par avance soit 411,50 € HT/trimestre	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,25		
Tarif VERT				
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par contractant et par site	8 268	Paiement mensuel par avance, soit 689 € HT/mois	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,95		Par m ³ consommé au cours de la période
	Période d'été : juillet-octobre	1,01		Par m ³ consommé au cours de la période
Tarifations spéciales				
Usages agricoles				
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75	- Application d'un tarif réduit aux abonnements correspondant aux compteurs supplémentaires, sous réserve d'un abonnement principal pour un compteur de diamètre au moins équivalent	L'habitation principale, exclue de l'usage agricole, devra faire l'objet d'un abonnement et d'une facturation indépendante aux conditions du tarif bleu
	Abonnement compteur Ø30/40	160		
	Abonnement compteur Ø60/80	214		
	Compteur supplémentaire Ø15/20	40		
	Compteur supplémentaire Ø30/40	50		
	Compteur supplémentaire Ø60/80	130		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59	- Totalisation des consommations d'une même exploitation disposant de plusieurs compteurs	
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67		
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,35		
Usages communaux				
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1 ^{er} compteur	103		
	Compteur supplémentaire	40		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,25		
Bornes de puisage				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,35		